

GUIDE CAP EPARGNE

Assurance-Vie & PER : les points clés

Découvrez notre guide Cap Epargne à télécharger gratuitement avec toutes les informations sur le PER et l'Assurance vie. Son but est de vous aider à définir vos objectifs de vie, comprendre les différents types d'épargne disponibles, déterminer votre profil d'investisseur et choisir les produits d'épargne adaptés.

Le guide Cap Epargne vous donne les clés pour diversifier vos placements et réduire vos risques.



Sommaire

01. Offre assurance-vie

02. Offre PERin

03. Présentation du Groupe
Valeurs Actives

04. Chronologie

Toute reproduction, adaptation, incorporation, modification ou diffusion de copies réalisées sur ce document est expressément interdite et sanctionnée pénalement. Sauf mention contraire, les dénominations sociales, les logos, la présentation des produits et les marques citées dans ce document sont la propriété de Valeurs Actives. Ils ne peuvent être utilisés sans l'autorisation écrite et préalable de Valeurs Actives.



1. Offre Assurance-vie





01. Qu'est-ce que l'assurance-vie ?

02. Fonctionnement de l'assurance-vie

03. Les avantages de l'assurance-vie

04. Notre partenaire

05. Les offres

06. Allocations définies





OFFRE ASSURANCE-VIE

1. Qu'est-ce que l'assurance-vie ?

01 // Qu'est-ce que l'assurance-vie ?



Définition

L'assurance-vie est un **contrat** par lequel, en contrepartie de primes, l'assureur s'engage à verser **au souscripteur ou au tiers par lui désigné**, en cas de mort ou de survie de la personne assurée un capital ou une rente.

Les différentes parties au contrat

SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur bénéficie de plusieurs prérogatives :

- exercer son droit de renoncer à la souscription ;
- effectuer des rachats sur le contrat ;
- demander des avances ;
- réaliser des arbitrages ;
- délivrer un mandat spécial pour la gestion du contrat ;
- désigner les bénéficiaires ;
- modifier les bénéficiaires ;
- donner le contrat en garantie.



ASSURÉ

L'assuré est la personne sur laquelle porte le risque assuré.

Ainsi, le dénouement du contrat sera conditionné par le décès ou la survie de l'assuré.

A noter : la plupart du temps, le souscripteur et l'assuré sont la même personne. Cependant, le souscripteur et l'assuré peuvent être deux personnes différentes. Dans ce cas, l'assuré doit donner son consentement par écrit.

01 // Qu'est-ce que l'assurance-vie ?



Les différentes parties au contrat

BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire est la personne qui recueille la prestation définie au décès de l'assuré. Il est désigné dans la [clause bénéficiaire du contrat d'assurance-vie](#).

Caractéristiques de la clause bénéficiaire

- La désignation du bénéficiaire peut être réalisée à tout moment avant le dénouement du contrat.
- Aucun formalisme particulier n'est nécessaire à sa validité.
- Le choix du bénéficiaire est libre.
- Le bénéficiaire peut être une personne physique ou une personne morale.



01 // Qu'est-ce que l'assurance-vie ?



OFFRE ASSURANCE-VIE

1/ Qui peut ouvrir une assurance-vie ?

Toute personne résidant en France, indépendamment de son âge, peut ouvrir une assurance-vie. Il n'y a pas de limites ni de montant, ni en nombre de contrats.

2/ Comment récupère-t-on son capital ?

Pendant la vie de l'assuré

Le capital versé sur un contrat d'assurance-vie est disponible à tout moment. Il peut être récupéré via une opération de « rachat total » ou de « rachat partiel ». Les rachats partiels peuvent être automatisés mensuellement, par exemple.

L'assuré peut également sur demande, transformer son capital en rente viagère. Il aliène alors le capital au profit de la compagnie d'assurance qui, en contrepartie, lui versera des revenus réguliers à vie.

Au décès de l'assuré

La compagnie d'assurance verse aux personnes désignées par la « clause bénéficiaire ». L'encours du contrat au jour du décès. La rédaction de la clause bénéficiaire est donc un acte important puisque c'est elle qui déterminera qui percevra le capital en cas de décès de l'assuré. Tout cela hors succession.





01 // Qu'est-ce que l'assurance-vie ?

3/ Comment sont gérés les capitaux ?

L'assuré dispose de plusieurs types de supports pour gérer son épargne :

- Le **Fonds en Euros à capital garanti** : Chaque compagnie gère son fonds en Euros de manière différente, ce qui explique que le rendement diffère d'une compagnie à l'autre (parfois du simple au triple).
- Les **Unités de Compte à capital non garanti** : Investissement en fonction de votre profil de risque et de performance.

4/ Comment alimenter son contrat d'assurance vie ?

Il est possible d'opter pour des versements libres et / ou des versements réguliers programmés (mensuels, annuels). Il n'y a aucune obligation de versement annuel.

5/ Quels sont les frais ?

- **Frais d'entrée** pour toute souscription en capital ou programmée.
- **Frais de gestion de 1%** sur toutes les allocations (Euro et Unités de compte).





OFFRE ASSURANCE-VIE

2. Fonctionnement de l'assurance-vie



02 // Fonctionnement de l'assurance-vie

1

Une **fiscalité réduite et avantageuse après 8 ans**



2

Les **abattements en cas de succession**



3

Possibilité de choisir son **bénéficiaire**





OFFRE ASSURANCE-VIE

3. Les avantages de l'assurance-vie

03 // Les avantages de l'assurance-vie



OFFRE ASSURANCE-VIE

Un contrat d'assurance-vie est avant tout un **produit d'épargne**. L'Assurance-vie est de loin le placement financier préféré des Français.

L'assurance-vie permet :



1

Épargner



2

Préparer sa retraite



3

Organiser sa succession



4

Protection des ayants droits



03 // Les avantages de l'assurance-vie

La fiscalité de l'assurance-vie : rachat partiel ou total

	Fiscalité des intérêts sur les primes versées avant le 27/09/2017			Fiscalité des intérêts sur les primes versées après le 27/09/2017		
Ancienneté du contrat	< 4 ans	4-8 ans	> 8 ans	< 8 ans	> 8 ans	
Montant des primes versées		Toutes primes confondues				
Imposition hors du rachat	35% ou*IR + *PS 17,2%	15% ou*IR + *PS 17,2%	7,5 % (après abattement annuel de 4 600 € ou 9 200€ en cas de couple marié ou pacsé) ou†IR + *PS 17,2%	12,8% ou*IR + *PS 17,2%	7,5 % (après abattement annuel de 4 600 € ou 9 200€ en cas de couple marié ou pacsé) ou + *PS 17,2%	12,8% ou*IR + *PS 17,2%

*IR : Impôt sur le revenu

*PS : Prélèvements sociaux



La fiscalité de l'assurance-vie en cas de décès

Pour les primes versées depuis le 13 octobre 1998

Le conjoint marié ou le partenaire de PACS de l'assuré, ne paye aucune taxe. Pour tous les autres bénéficiaires, en cas de décès de l'assuré, deux régimes peuvent co-exister selon que les sommes aient été versées par l'assuré avant ou après son 70ème anniversaire.

Pour les capitaux versés avant les 70 ans de l'assuré

Montant reçu par chaque bénéficiaire	Taxation
Moins de 152 500 €	0 %
De 152 500 à 852 500 €	20 %
Au delà de 852 500€	31,25 %

Pour les capitaux versés après les 70 ans de l'assuré

Seuls les premiers 30 500 € de versements effectués après 70 ans sont exonérés de droits. Peu importe le nombre de bénéficiaires, ils se partagent cet abattement.

De même, les plus-values générées sur le contrat, peu importe leur montant, sont totalement exonérées de droits.

Au delà de 30 500 € de versement, l'imposition se fait selon le barème standard des droits de succession.



La fiscalité : rente viagère

L'assuré d'un contrat d'assurance vie peut, s'il le souhaite, transformer son épargne en rente viagère versée jusqu'à son décès. Seule une partie de la rente qu'il perçoit est alors imposée.

La quote part imposable dépend de son âge au moment de la transformation du capital en rente.

La quote part de rente imposable subit ensuite, le barème progressif de l'impôt sur les revenus de l'assuré, auquel s'ajoute les prélèvements sociaux.

Age de l'assuré	Pourcentage de la rente imposable
Moins de 50 ans	70 %
De 50 à 59 ans	50 %
De 60 à 69 ans	40 %
Plus de 70 ans	30 %



4. Notre partenaire

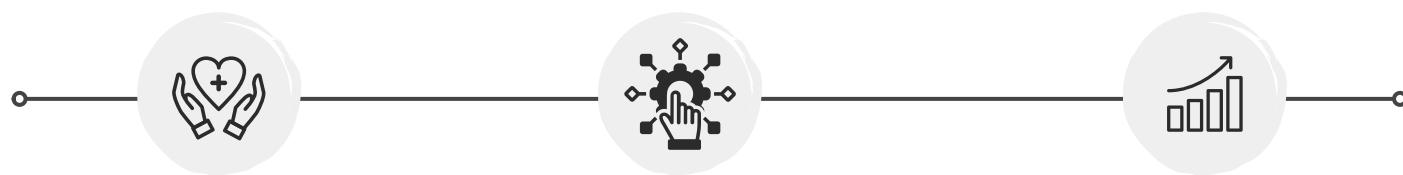
L'Assurance-Vie



OFFRE ASSURANCE-VIE



Le groupe APICIL / INTENCIAL : un acteur majeur du monde de l'épargne



3ème

Groupe de protection
sociale en France

17 milliards d'euros

d'encours

1,5 milliards d'euros

de chiffre d'affaires



Filiale patrimoine du
groupe APICIL

62%

Taux d'UC sur
collecte 2020



6,5 milliards d'euros

d'actifs gérés

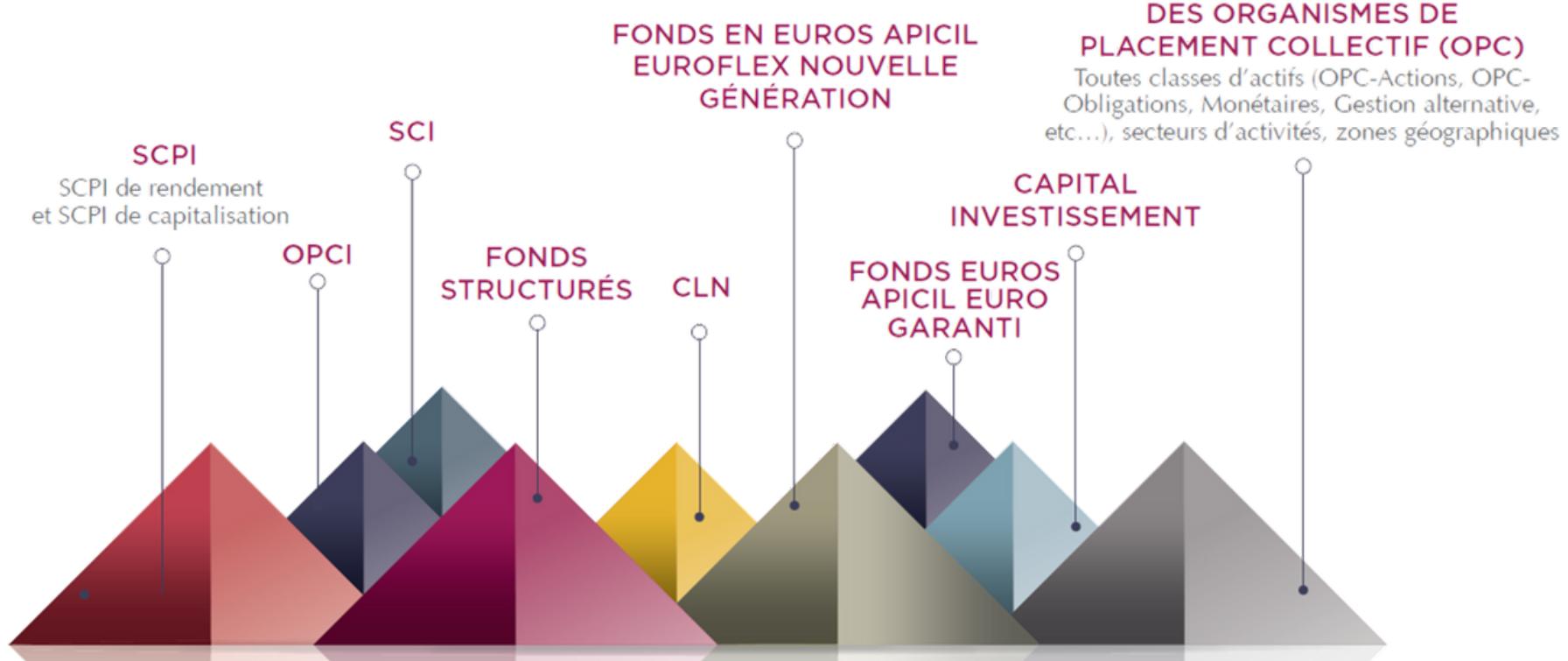


750 milliards d'euros

de collecte



Une offre complète : comment accéder au privilège de la banque privée ?



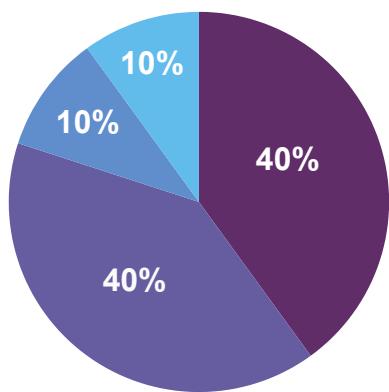
5. Les offres



05 // Les offres

Préconisations en cas de versements en capital

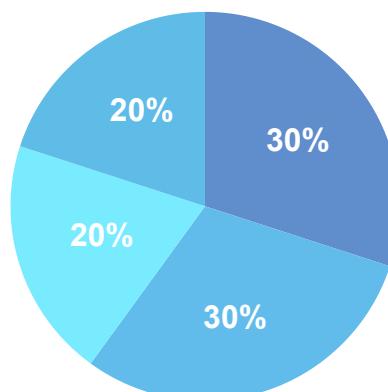
1 PROFIL PRUDENT



- Lazard Patrimoine SRI (10%)
- Produits structurés Equitim (10%)
- SCI Novaxia R (40%)
- Fonds en euros (40%)

Objectif de rendement : 4%*

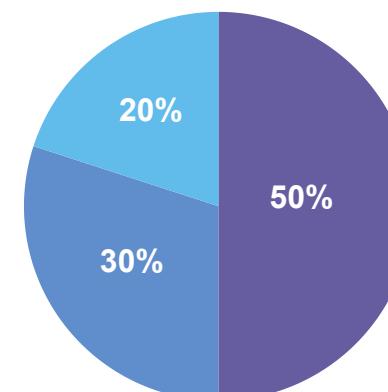
2 PROFIL ÉQUILIBRÉ



- Fonds en euros (20%)
- Lazard Crédit Opportunities (20%)
- SCI Novaxia R (30%)
- Produits structurés Equitim (30%)

Objectif de rendement : 6%*

3 PROFIL OFFENSIF



- SCI Novaxia R (20%)
- Lazard Patrimoine Croissance (30%)
- Produits structurés Equitim (50%)

Objectif de rendement : 8%*

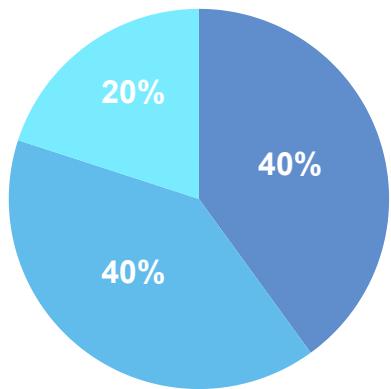
*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



05 // Les offres

Préconisations en cas de versements programmés

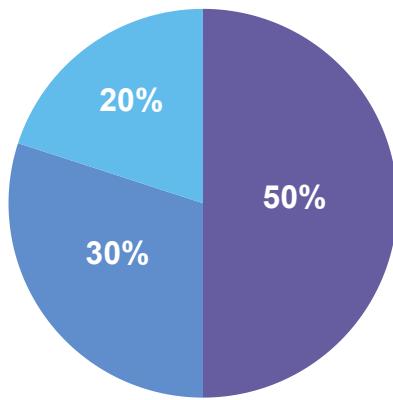
1 PROFIL PRUDENT



- Lazard Patrimoine SRI (20%)
- Fonds en euros (40%)
- SCI Novaxia R (40%)

Objectif de rendement : 4%*

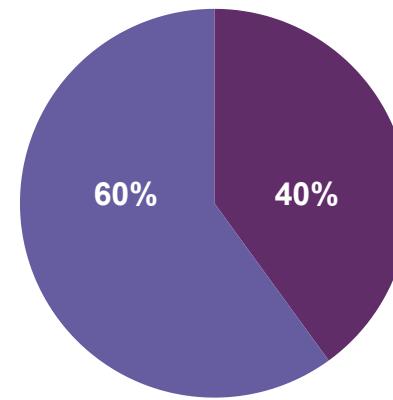
2 PROFIL ÉQUILIBRÉ



- Fonds en euros (20%)
- SCI Novaxia R (30%)
- Lazard Crédit Opportunités (50%)

Objectif de rendement : 6%*

3 PROFIL OFFENSIF



- Lazard patrimoine croissance (60%)
- SCI Novaxia R (40%)

Objectif de rendement : 8%*

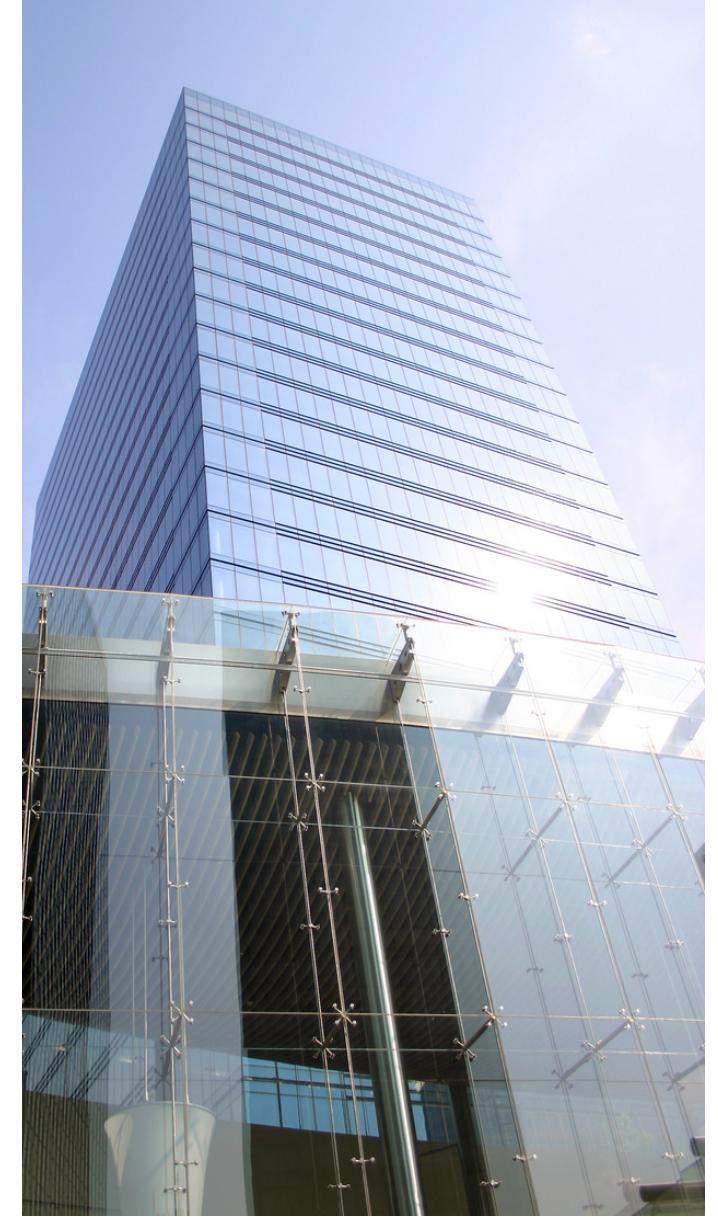
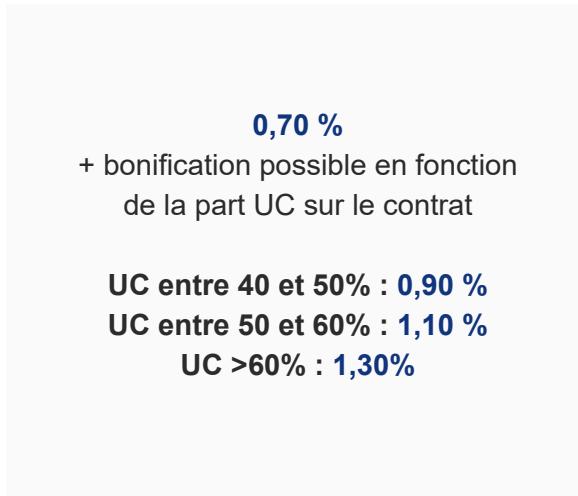
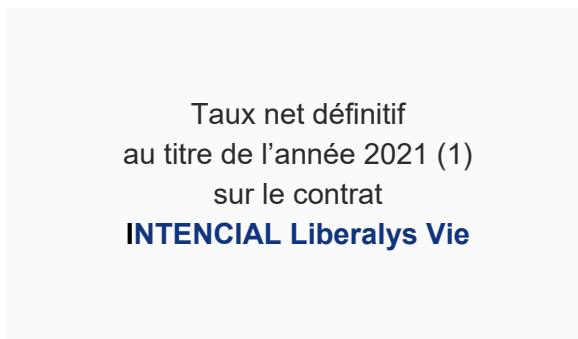
*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



6. Allocations définies



06 // Allocations définies





06 // Allocations définies

Allocations : Fonds Lazard Patrimoine SRI



Performances

	Fonds	Cat
Perf. 13/11/2023	0,08 %	
Perf. veille	0,31 %	
Perf. 4 semaines	-5,28 %	
Perf. 1er janvier	-5,77 %	
Perf. 1 an	2,30 %	
Perf. 3 ans	7,74 %	
Perf. 5 ans	15,32 %	
Perf. 8 ans	-	
Perf. 10 ans	-	
Perf. annuelles		
Perf. 2022	0,34 %	-1
Perf. 2021	5,19 %	
Perf. 2020	2,48 %	
Données 3 ans au 31/10/2023		
Perf. annualisée	1,83 %	
Volatilité ⓘ	4,90 %	
Sharpe ⓘ	0,25	



06 // Allocations définies

Allocations : Fonds Lazard Crédit Opportunities





06 // Allocations définies

Allocations : Fonds Lazard Patrimoine Croissance



Performances

	Fonds	Catégorie
Perf. 13/11/2023	0,11 %	0,21 %
Perf. veille	1,25 %	-0,14 %
Perf. 4 semaines	5,93 %	3,94 %
Perf. 1er janvier	4,84 %	1,49 %
Perf. 1 an	23,79 %	5,38 %
Perf. 3 ans	33,28 %	16,94 %
Perf. 5 ans	49,54 %	23,71 %
Perf. 10 ans	77,50 %	46,04 %
Perf. annuelles		
Perf. 2022	-8,58 %	-13,85 %
Perf. 2021	24,79 %	14,35 %
Perf. 2020	-2,52 %	3,48 %
Données 3 ans au 31/10/2023		
Perf. annualisée	9,92 %	2,76 %
Volatilité ⓘ	10,07 %	8,47 %
Sharpe ⓘ	0,92	0,25



06 // Allocations définies

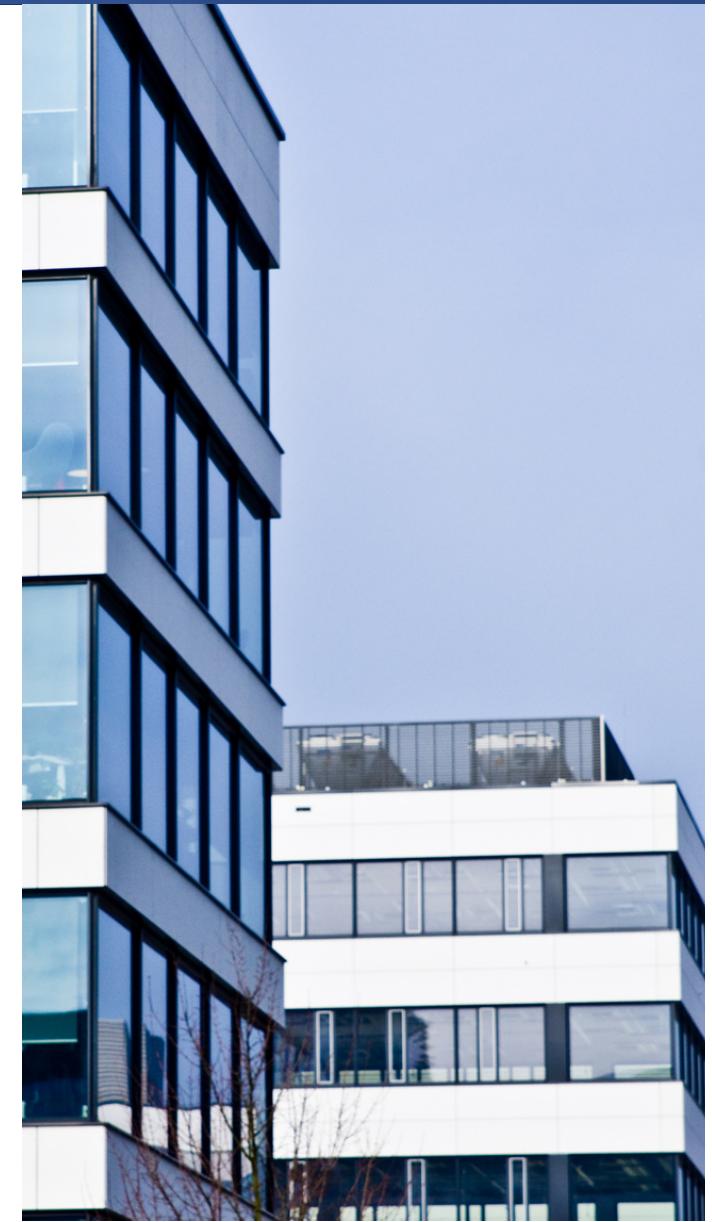
Allocations en Immobilier : Novaxia | R

Lancée l'an dernier sous l'égide du ministère du Logement et du Secrétariat d'Etat à l'Economie Sociale, Solidaire et Responsable, l'unité de compte immobilière de Novaxia se présentait alors comme l'une des solutions visant à résoudre une problématique sociétale majeure : le manque de logements disponibles.

Novaxia Investissement lance en 2021 le fonds immobilier Novaxia R sous forme de SCI éligible à l'assurance-vie et spécialisé dans le recyclage d'actifs de bureaux vides en logements dans les zones tendues.

Au-delà de la recherche d'une performance financière jouant sur la décote des biens à l'achat, le fonds Novaxia R affiche un double objectif éthique (en luttant contre la pénurie de logements) et environnemental (en recyclant des actifs immobiliers).

Novaxia R est la première SC immobilière à recevoir la double labellisation "ISR" et "Finansol".





06 // Allocations définies

Allocations en Immobilier : **Novaxia | R**



Bureaux obsolètes

Novaxia R cible décoté à l'acquisition



Recyclage immobilier



Création de logements

Novaxia R transforme les bureaux pour créer des logements responsables et viser une plus-value

R comme Résidentiel

Diversifier son exposition au fonds euro et à l'immobilier tertiaire

R comme Rentabilité potentielle

Objectif : une rentabilité de 5%*

*Cet objectif de performance est net de frais de gestion et donné à titre indicatif et lissé dans le temps sur la durée recommandée. L'investissement comporte des risques, notamment un risque de perte en capital et un risque lié aux charges.

R comme Responsable

Participer au recyclage d'actifs immobiliers

R comme solidR

Agir en faveur de la cohésion sociale



06 // Allocations définies

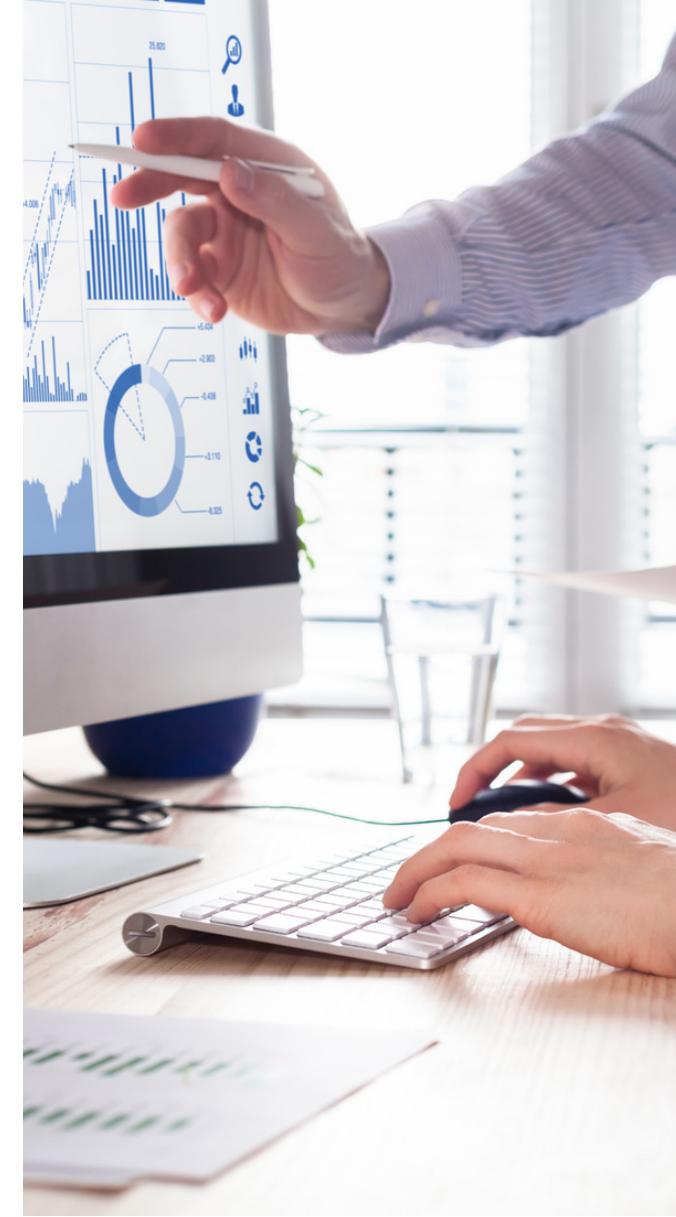
Allocations : UC Structuré  equitim

- Conseil indépendant avec une vision objective du marché
- Spécialiste dans la création et la distribution de solutions de placements sur mesure
- Suivi individualisé au quotidien avec les outils de reporting les plus performants

1200 Produits sur mesure depuis la création

2,5 Mds € Produits traités

15/7 15 banques partenaires dans 7 pays



OFFRE ASSURANCE-VIE

06 // Allocations définies

Allocations UC Structurés



Un processus défini pour un accompagnement maximal tout au long du produit



2. Offre PERIn

Plan d'Épargne Retraite Individuel



Sommaire

01. Introduction : pourquoi ? comment ?

02. Qu'est-ce que le PERin ?

03. Fonctionnement du PERin

04. Les avantages du PERin

05. Notre partenaire

06. Les offres



1. Introduction





Pourquoi préparer sa retraite ?

Avec le Plan d'Épargne Retraite Individuel (PER), il est possible d'anticiper la baisse du niveau de vie à la retraite, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux sur ses versements.



DES FRANÇAIS SOUCIEUX DE LEUR NIVEAU DE VIE À LA RETRAITE

- 74 % des Français sont inquiets de la pérennité du système de retraite.
- 84 % des actifs craignent manquer de ressources à la retraite.

*Selon les résultats du baromètre 2020 "les Français, l'épargne et la retraite"



DES REVENUS POUVANT ÊTRE DIVISÉS PAR DEUX À LA RETRAITE

La pension moyenne d'un retraité, tous régimes confondus pour une carrière.

*Selon Études DREES "Les retraités et les retraites 2019"



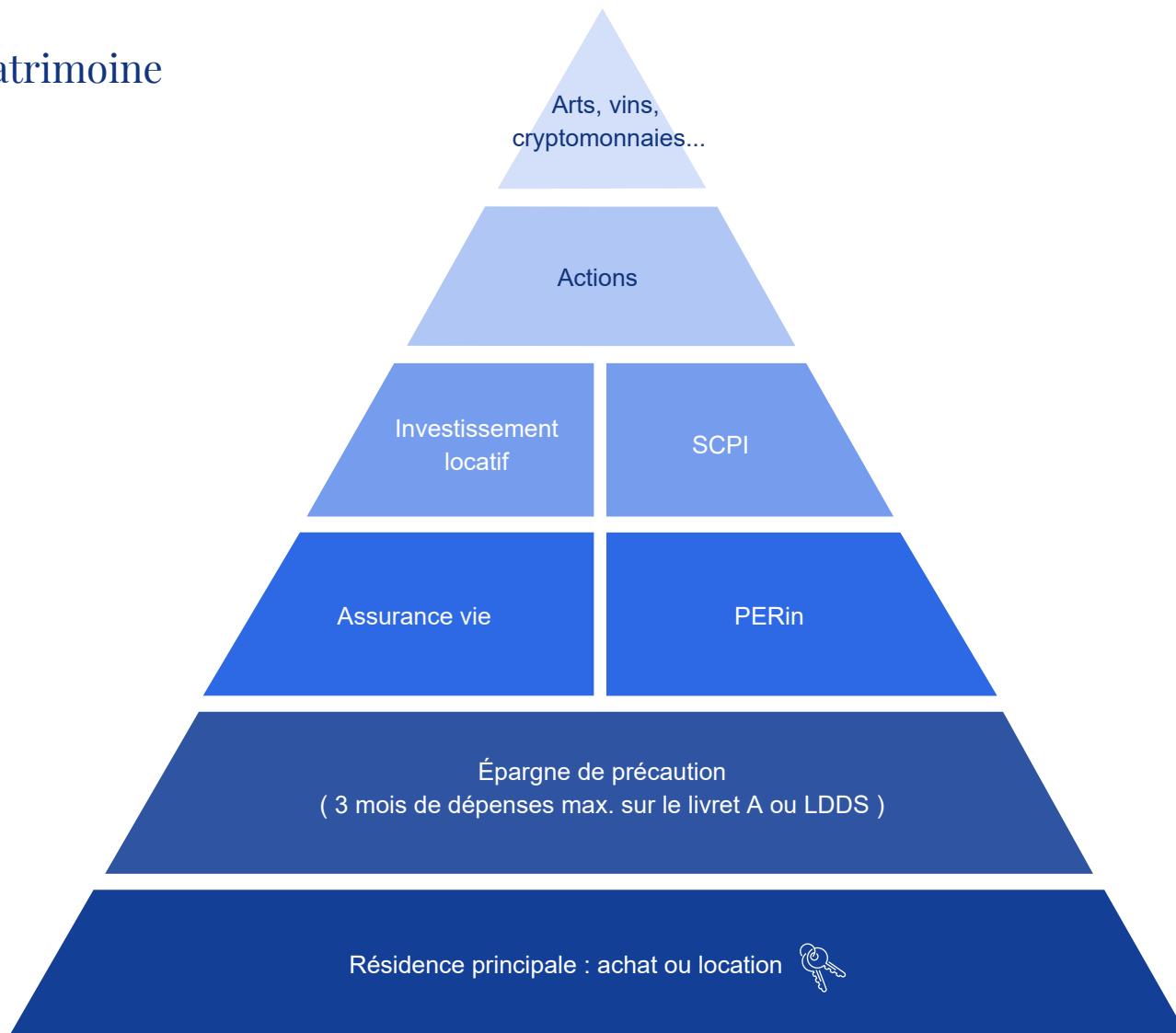
UN DÉSÉQUILIBRE CROISSANT ENTRE LE NOMBRE DE COTISANTS ET LE NOMBRE DE RETRAITÉS

- En 1950, 4 actifs pour 1 retraité.
- En 2050, on prévoit 1,2 actif pour 1 retraité.

*Selon les résultats du baromètre 2020 "Les Français, l'épargne et la retraite"



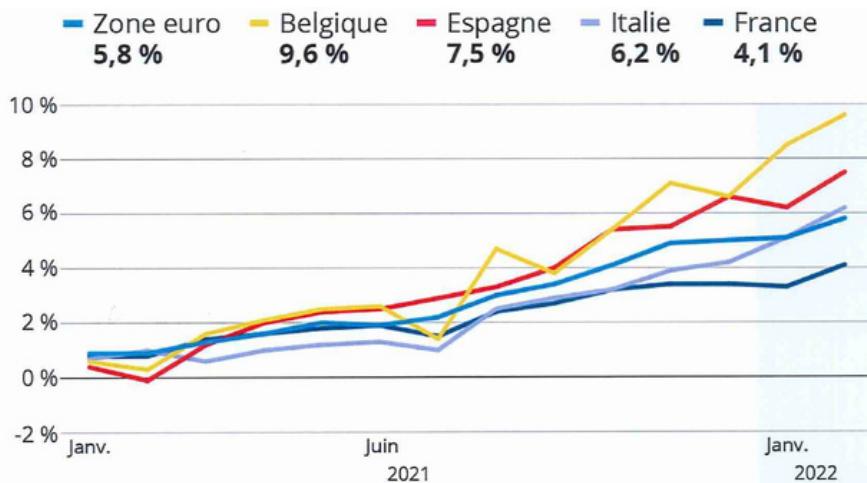
Pyramide du patrimoine





Inflation : les prix flambent

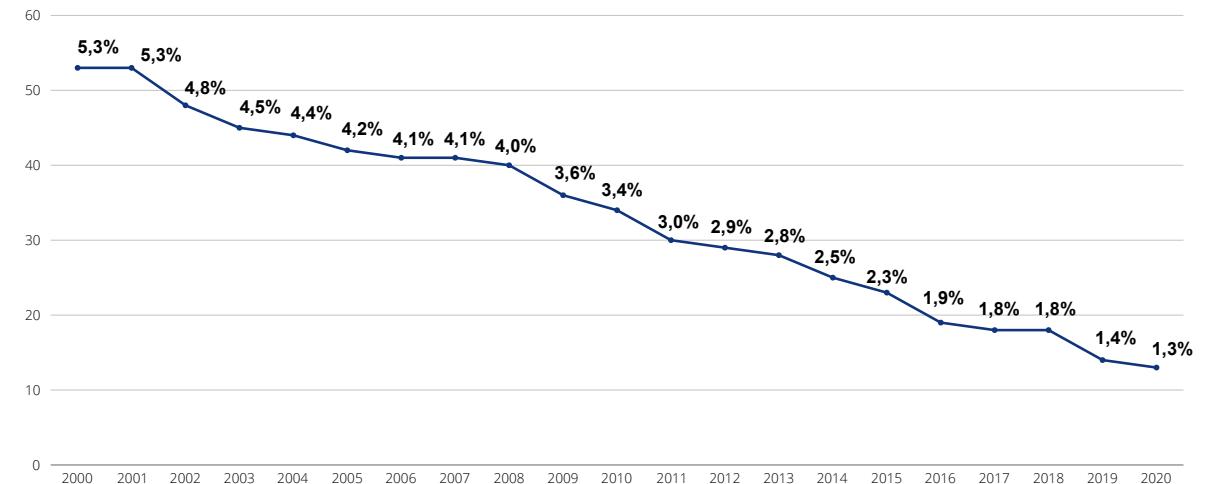
Evolution de l'indice européen des prix à la consommation harmonisé (IPCH) en glissement annuel



*Estimation de février 2022

*Source : Eurostat

La chute des fonds euros de 2000 à 2020



*Données FFA



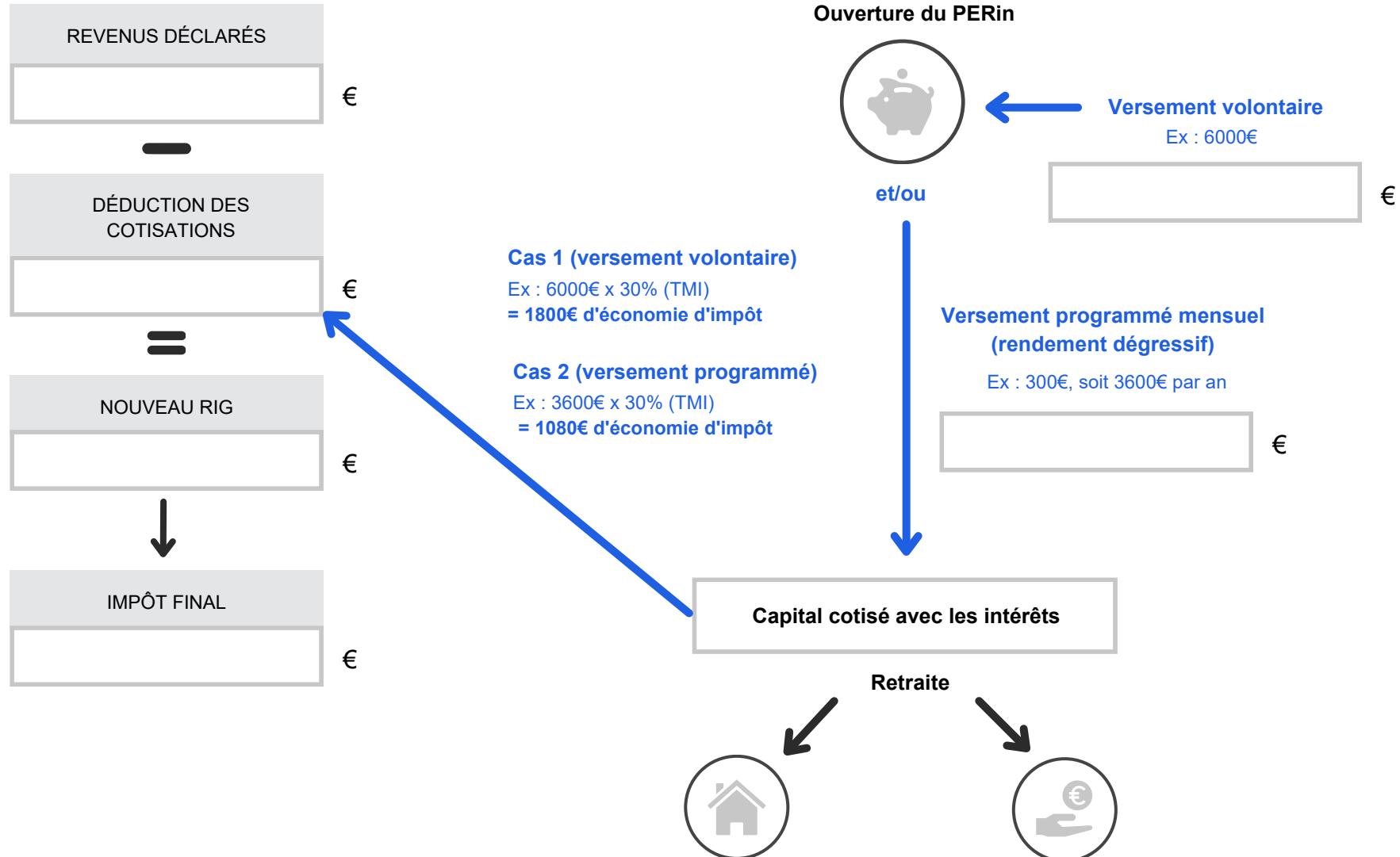
Taux de remplacement pour les carrières rémunérées dans le secteur privé

PROFIL TYPE	Non cadre au smic	Employé Ouvrier non cadre	Non cadre à revenu moyen	Non cadre à revenu élevé	Cadre à revenu moyen	Cadre à revenu élevé	Cadre à revenu supérieur	Cadre supérieur (rémunération à 3 pass)	Cadre supérieur avec tranche C	Cadre sup rémunération plafonné
Salaire annuel brut de fin de carrière	17 982€	25 000€	35 000€	42 500€	50 000€	75 000€	106 000€	120 000€	250 000€	325 000€
Salaire mensuel net	1 169€	1 625€	2 275€	2 763€	3 250€	4 875€	6 890€	7 800€	16 250€	21 125€
Montant net mensuel des pensions	929€	1 274€	1 770€	1930€	1 996€	2 467€	3 458€	3 591€	7 251€	8 858€
Taux de remplacement	79,44%	78,37%	77,79%	69,85%	61,42%	50,60%	50,19%	46,04%	44,62%	41,93%
Régime de base	58%	58%	57%	49%	42%	28%	20%	17%	8%	6%
Régime AGIRC-ARRCO	21%	20%	20%	21%	19%	23%	30%	29%	36%	36%

01 // Introduction



OFFRE PERIn





OFFRE PERin

2. Qu'est-ce que le PERin ?



02 // Qu'est-ce que le PERIn ?

Définition

Le PER Individuel est un produit d'épargne individuel et facultatif, ouvert à tous, qui permet la constitution d'un supplément de retraite supplémentaire.

Il n'y a pas de conditions d'âge spécifique même si le PER Individuel s'adresse principalement aux personnes en activité professionnelle.

Le PERIN, comme le PERO et le PERCOL s'articule autour de 3 compartiments :

- Compartiment individuel (successeur des PERP et Madelin) ;
- Compartiment collectif (successeur du PERCO) ;
- Compartiment catégoriel (successeur de l'article 83).



02 // Qu'est-ce que le PERin ?



OFFRE PERin

Le PER est un contrat de retraite qui permet de se constituer un supplément de retraite en plus de la retraite de base et complémentaire obligatoire.

Issu de la Loi PACTE, il présente de nombreux avantages, de souplesse et d'opportunités pour de construire une retraite sur mesure.



02 // Qu'est-ce que le PERin ?



OFFRE PERin

Qui peut en bénéficier ?

Tout le monde peut ouvrir un PER Individuel, sans aucune limite d'âge et aucune condition liée au statut social ou à la situation professionnelle :

- TNS : chefs d'entreprise, artisans, commerçants, professions libérales...)
- Particuliers : salariés, personnes sans activité, demandeurs d'emploi, retraités

Bon à savoir !

Le PER Individuel est particulièrement intéressant pour les personnes imposables qui souhaitent réaliser des économies d'impôt tout en préparant leur retraite. Plus le contribuable a une tranche d'imposition marginale élevée, plus l'économie d'impôt est attrayante.

Quels sont les frais ?

- Frais d'entrée pour toute souscription en capital ou programmée
- Frais de gestion de 1% sur toutes les allocations (Euro et Unités de compte)
- Aucun frais d'arbitrage
- Aucun frais sur rachat





OFFRE PERin

3. Fonctionnement du PERin

03 // Fonctionnement du PERin



OFFRE PERin

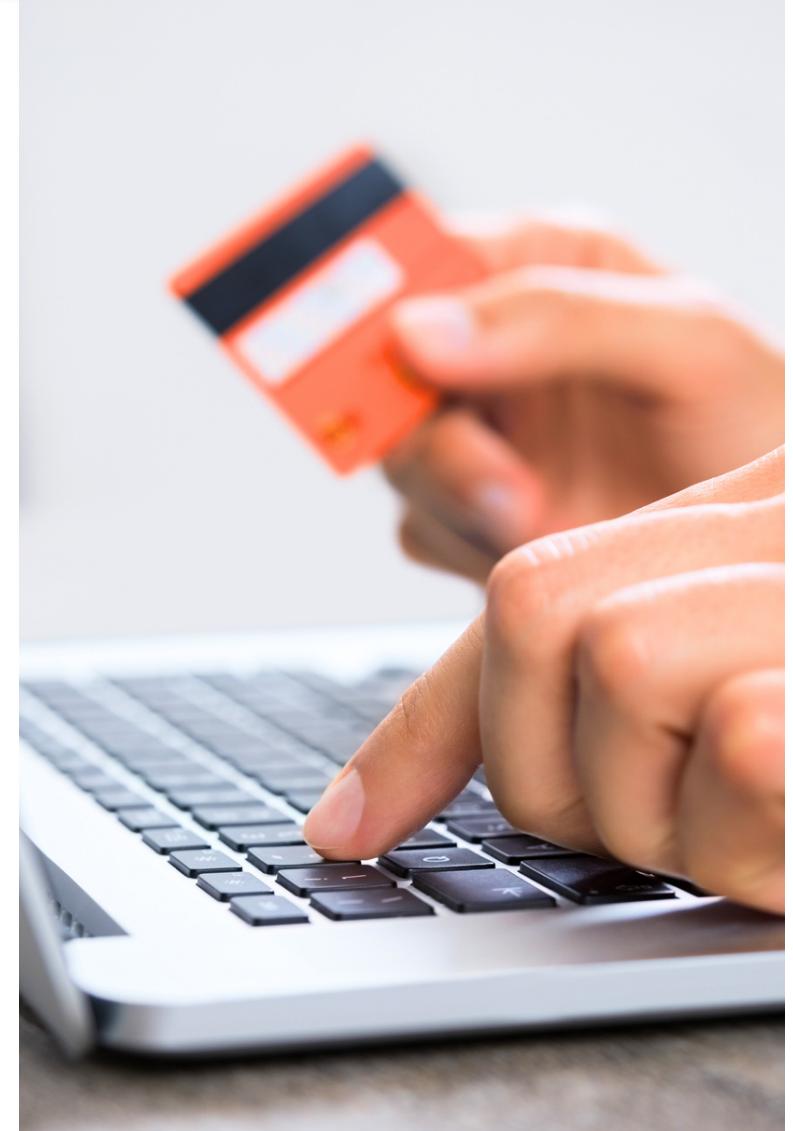
Quels versements pour alimenter son plan d'épargne ?

Les sommes versées dans le PER individuel peuvent provenir :

- des **versements volontaires libres et/ou programmés** qui alimenteront le compartiment individuel ; ces versements étant déductibles du revenu imposable par défaut ou non déductibles sur option.
- des **transferts d'épargne** déjà constituée sur un ancien dispositif retraite ou en provenance d'un autre PER.

Bon à savoir !

Le PER Individuel est particulièrement intéressant pour les personnes imposables qui souhaitent réaliser des économies d'impôt tout en préparant leur retraite. Plus le contribuable a une tranche d'imposition marginale élevée, plus l'économie d'impôt est attrayante.



03 // Fonctionnement du PERin

Quelle est la gestion financière de l'épargne ?

La gestion pilotée est le mode de gestion par défaut lors de la souscription d'un PERIN.

L'épargne sera alors gérée par un professionnel qui s'occupera qui effectuera les placements selon son profil de risque (prudent, équilibré, offensif).

Sauf décision contraire et expresse, les versements sont affectés par défaut en "gestion pilotée" avec un profil d'investissement "équilibré horizon retraite".



OFFRE PERin

03 // Fonctionnement du PERin



OFFRE PERin

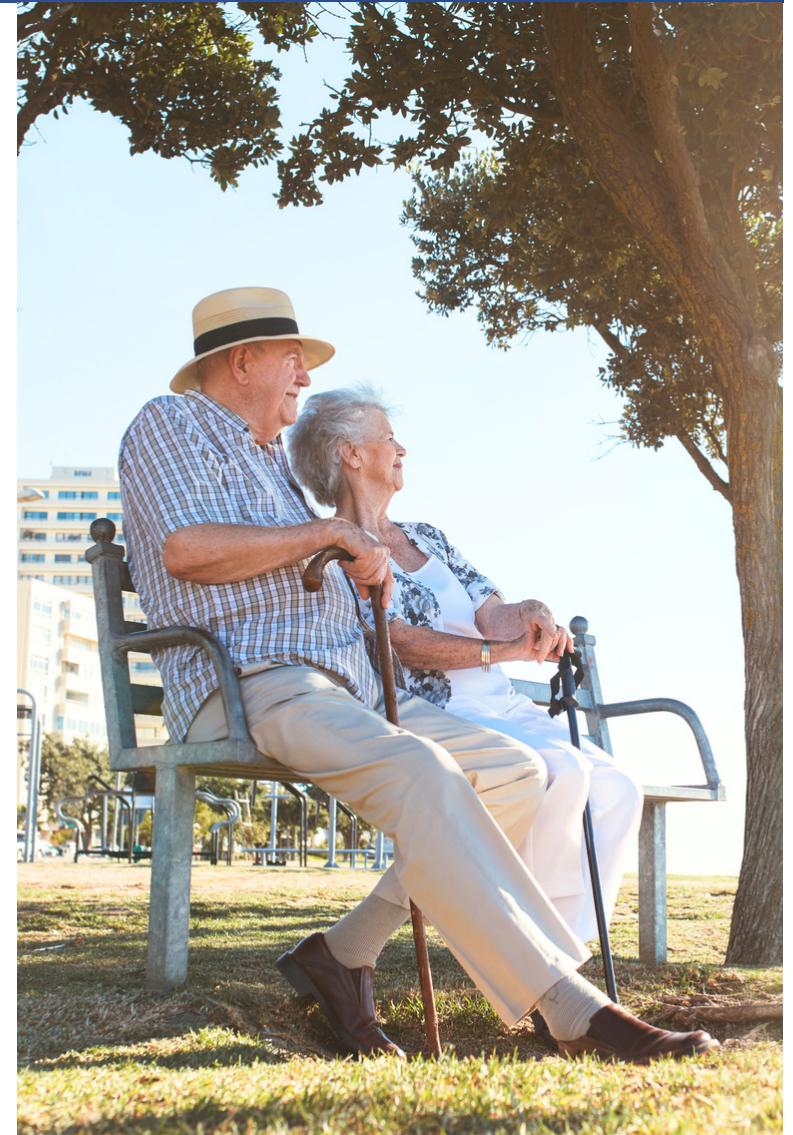
Sortie anticipée du PERin

Les sommes épargnées sont **bloquées jusqu'au départ à la retraite**. Le règlement du PERin lui offre la possibilité de sortir :

- en **capital versé en une fois ou de manière fractionnée** pour les versements issus de l'épargne salariale et les versements volontaires individuels ;
- en **rente viagère** pour les versements obligatoires (compartiment catégoriel alimenté par transfert).

Toutefois, la loi prévoit la possibilité de demander un déblocage de ses avoirs selon les cas légaux ci-après :

- Acquisition ou construction de la résidence principale (hors compartiment catégoriel)
- Expiration des droits à l'assurance chômage
- Cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire.
- Invalidité (salarié, son conjoint ou partenaire de PACS, ses enfants)
- Décès (salarié, son conjoint ou partenaire de PACS)
- Surendettement





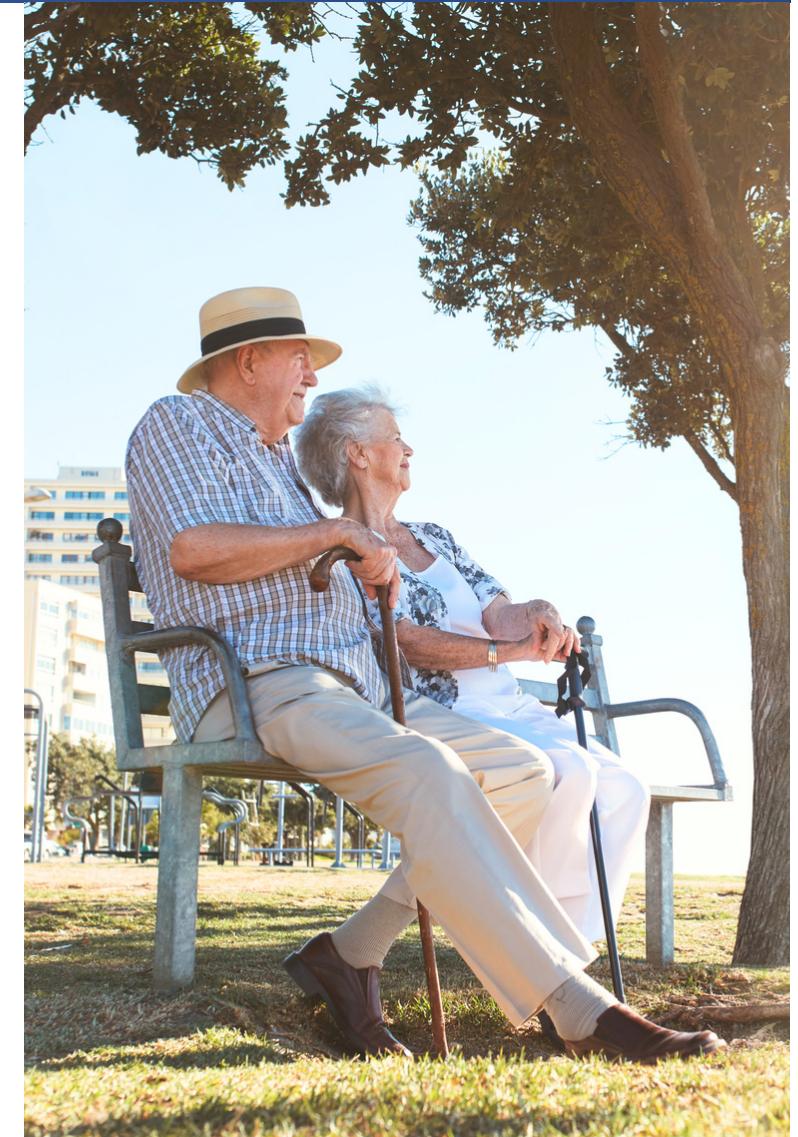
03 // Fonctionnement du PERin

Sortie anticipée du PERin

Lors de son départ en retraite, l'adhérent peut demander à récupérer ses fonds en rente et en capital pour la part correspondant aux versements volontaires (compartiment individuel) et la part correspondant aux flux issus de l'épargne salariale (compartiment collectif).

Bon à savoir !

Le régime fiscal à la sortie des sommes débloquées de façon anticipée dépend de la raison pour laquelle les sommes ont été récupérées par l'épargnant. Les sommes débloquées sont exonérées d'impôt sur le revenu sauf dans le cas d'un déblocage pour achat de la résidence principale.



03 // Fonctionnement du PERin



OFFRE PERin

Que devient l'épargne en cas de décès ?

En cas de décès de l'adhérent avant le dénouement du contrat, le [PERin prévoit une clause bénéficiaire](#). Dans celle-ci sont désignées les personnes qui auront vocation à recevoir (sous forme de rente viagère et/ou de capital) l'épargne constituée par l'assuré. La fiscalité applicable à ce capital décès dépend de l'âge du titulaire du contrat au jour de sa disparition.

Moins de 70 ans

Taxation en fonction du montant des capitaux décès revenant à chaque bénéficiaire de la manière suivante (article 990l du Code général des impôts) :

- [Inférieur à 152 500 €](#) par bénéficiaire, tous contrats confondus* => Exonération
- [De 152 501 € à 852 500 €](#) par bénéficiaire, tous contrats confondus* => Taxation au taux de 20%
- [Au-delà de 852 500 €](#) par bénéficiaire, tous contrats confondus* => Taxation au taux de 31,25%

*Ce barème est commun à l'ensemble des contrats d'assurance vie, de capitalisation voire d'épargne-retraite alimentés avant les 70 ans de l'assuré.



03 // Fonctionnement du PERin



OFFRE PERin

Que devient l'épargne en cas de décès ?

Plus de 70 ans

Taxation de l'intégralité des sommes transmises en fonction du lien de parenté entre le défunt et le bénéficiaire (article 757B du Code général des impôts) :

- Capitaux transmis inférieurs à 30 500 €** => Exonération
- Capitaux transmis supérieurs à 30 500 €** => Droits de succession (selon le lien) de parenté entre l'assuré et le bénéficiaire)

** L'abattement de 30 500 € est global pour l'ensemble des bénéficiaires et des contrats concernés. Dans le cadre de l'assurance vie, les plus-values issues des versements effectués après 70 ans sont exonérées, ce n'est pas le cas pour le PER individuel.





OFFRE PERin

4. Les avantages du PERin



04 // Les avantages du PERin

Le PERin : quels sont ses atouts ?

Issu de la loi PACTE, le PER Individuel offre de nombreux avantages :



Une liberté de réaliser des versements volontaires défiscalisés



Une gestion financière clé en main

Pour plus de simplicité, avec la gestion pilotée l'épargne peut être gérée par nos experts financiers.



La garantie de recevoir à la retraite un supplément de revenus sous forme de capital ou de rente

grâce à la garantie décès incluse et des garanties optionnelles pour couvrir ses proches et soi-même.



Un large choix de sorties possibles le jour J

(capital, rentes...) pour s'adapter à la situation et aux objectifs de chacun au moment venu



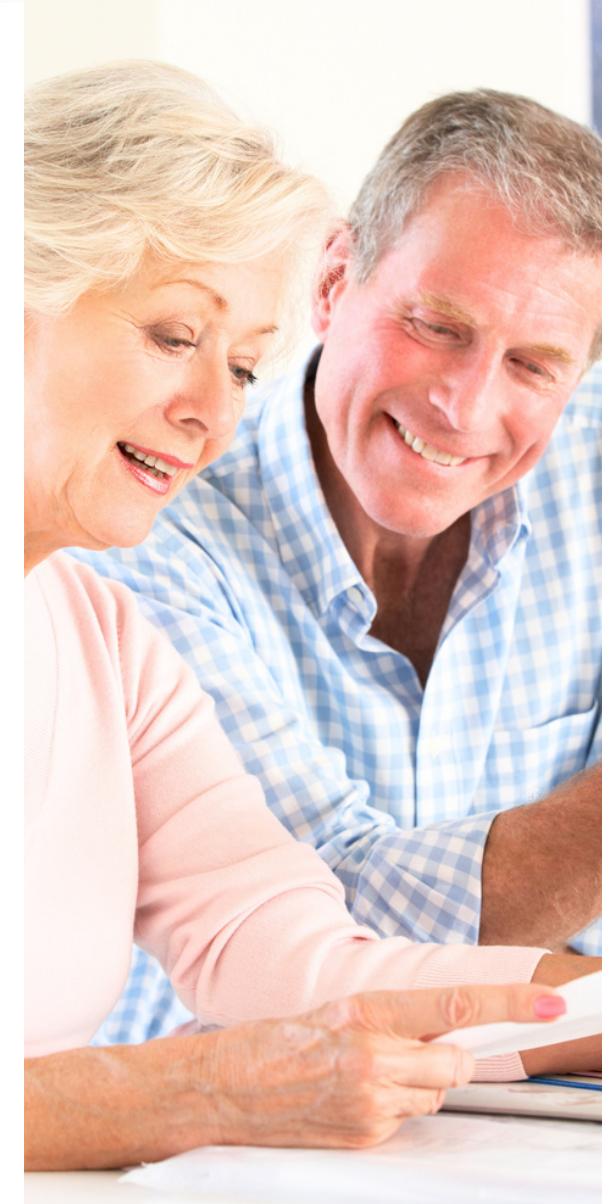
6 cas de déblocage anticipé

dont une nouveauté : l'acquisition de la résidence principale



Une possibilité de regrouper au sein de ce même contrat

toute l'épargne acquise d'un PERP, d'un PER, d'une assurance vie, Madelin, Article 83, PERCO



04 // Les avantages du PERin



OFFRE PERin

Des versements déductibles

Le PER Individuel (C1) est particulièrement intéressant pour les personnes imposables qui souhaitent réaliser des économies d'impôt tout en préparant leur retraite.

Plus le contribuable a une tranche d'imposition marginale élevée, plus l'économie d'impôt est attrayante.



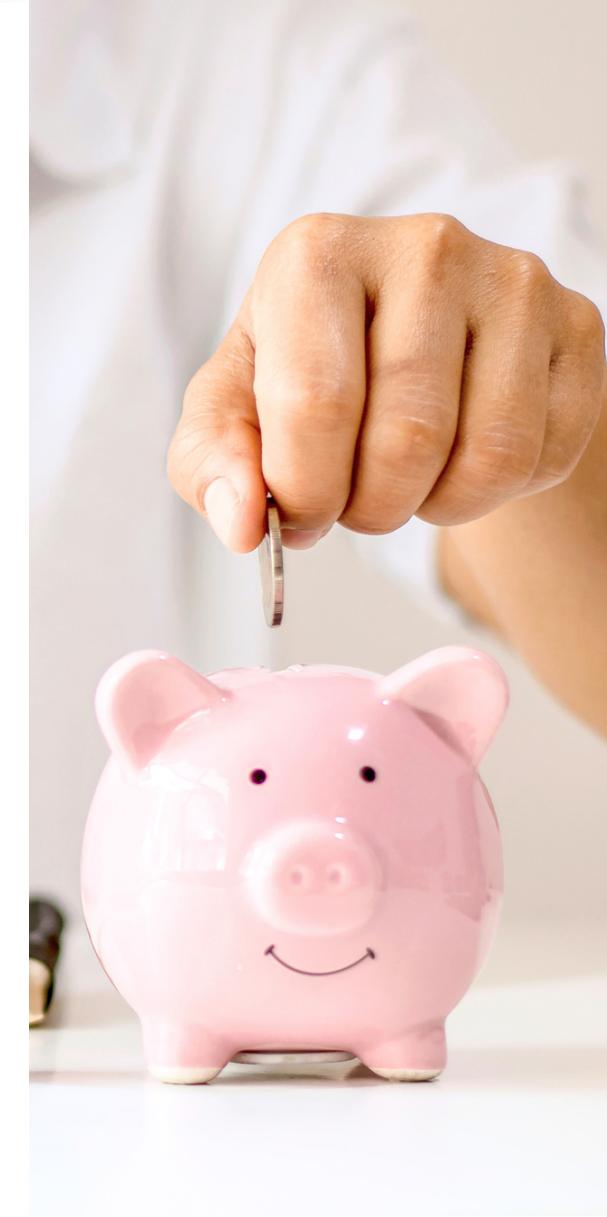
Versement — **Economie d'impôts** = **Effort d'épargne**

Exemple en N+1

$6000 \times 30\%(\text{TMI}) = 1800 \text{ €}$ d'économie d'impôt, soit 4200€ d'effort d'épargne

Bon à savoir !

Il est possible pour un épargnant de choisir la non déductibilité de ses versements. Dans ce cas, la fiscalité à la sortie sera plus intéressante pour lui.





04 // Les avantages du PERin

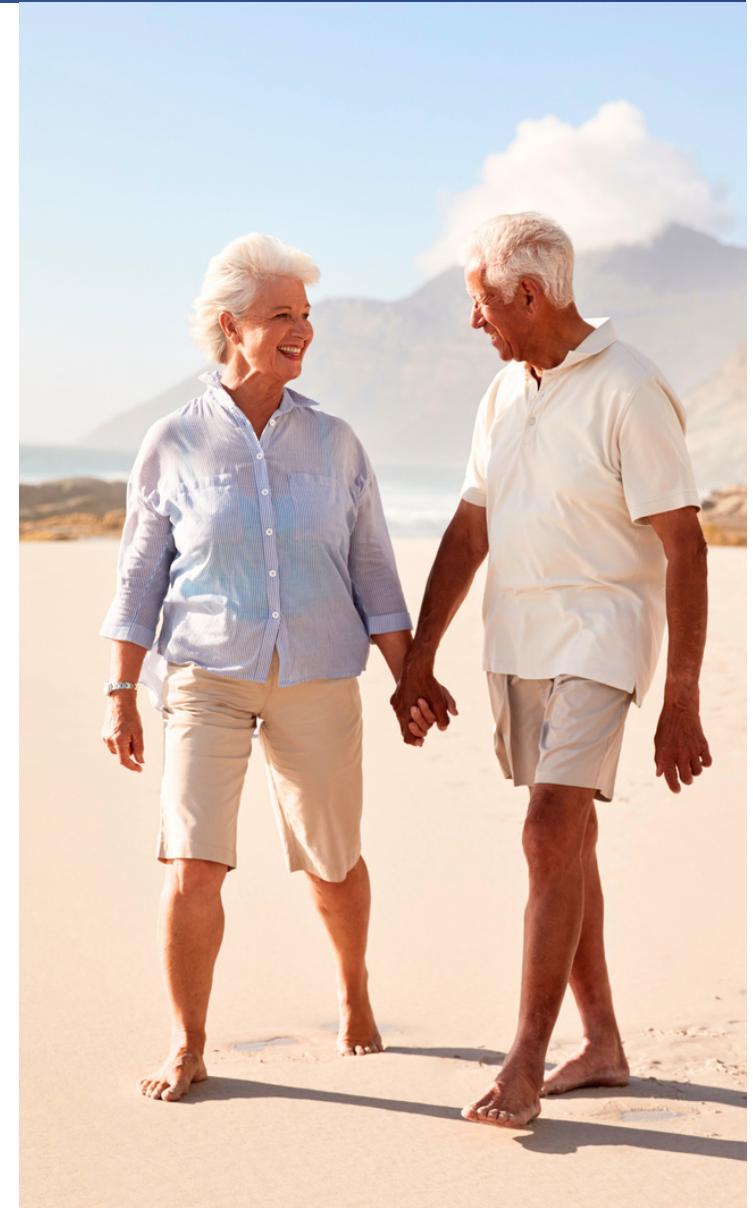
6 cas de sorties anticipées

Le PERin prévoit la possibilité de demander un déblocage de l'épargne retraite selon les cas suivants :

- Expiration des droits à l'assurance chômage
- Cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire
- Invalidité (salarié, son conjoint ou partenaire de PACS, ses enfants)
- Décès (salarié, son conjoint ou partenaire de PACS)
- Surendettement
- Acquisition ou construction de la résidence principale (hors compartiment 3)

Bon à savoir !

Les sommes sont exonérées d'impôt sur le revenu sauf dans le cas d'un déblocage pour achat de la résidence principale.





OFFRE PERIN

5. Notre partenaire

05 // Notre partenaire



OFFRE PERIN

GGVIE

Groupama Gan Vie



5 Mds €
de chiffre d'affaires
en 2021



55 Mds €
d'encours



10 Md€
d'encours gérés



+ 60 000
de contrats gérés



+ 170 000
de rentes gérées



A+
Notation
FitchRatings



OFFRE PERin

6. Les offres





Trois profils de gestion

Adaptés au niveau de risque que vous souhaitez prendre.



PRUDENT

si vous préférez sécuriser votre épargne



ÉQUILIBRÉ

si vous acceptez une dose de risque
dans une certaine mesure



DYNAMIQUE

si vous êtes prêt à prendre plus de risque
à partir du moment où ça peut vous
rapporter plus



Performances annuelles 2021

Sur l'année 2021, les marchés actions des pays développés ont connu une forte croissance. La reprise entamée depuis novembre 2020 s'est poursuivie, amplifiée par la mise en œuvre des campagnes de vaccination, les anticipations d'actions budgétaires et le soutien des banquiers centraux. Les publications de résultats des entreprises tout au long de l'année ont apporté leurs lots de bonnes surprises et ont largement soutenu les marchés actions.

Age en 2021	Profil Prudent	Profil Équilibré	Profil Dynamique
30 ans	13,3 %	18,7 %	21,5 %
40 ans	12,7 %	18,3 %	21 %
50 ans	9,4 %	15,5 %	18,7 %

Performances annuelles 2021 nettes des frais du contrat. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il existe un risque de perte en capital sur les supports libellés en unités de compte.

3. Présentation de Valeurs Actives



Qui sommes-nous ?

Cap Epargne est une marque Groupe Valeurs Actives.
Depuis plus de 15 ans, nous accompagnons nos clients dans la réalisation de leurs projets d'investissement immobiliers et financiers.

Le groupe Valeurs Actives est un groupe indépendant spécialisé dans l'épargne, l'investissement immobilier neuf et ancien.

Notre expertise se décline autour de 3 marques :

- Cap Epargne : Assurance vie et PER avec accompagnement personnalisé
- Werhea : Investissement immobilier ancien rénové clé en main
- Altorm : Accompagnement dans l'achat d'un bien immobilier neuf avec les solutions les plus adaptées

Chiffres clés

2009 Crédit de Valeurs Actives

60 Collaborateurs

700 M€ Chiffre d'affaires développé depuis la création



07 // Présentation de Valeurs Actives



OFFRE PERin

Notre engagement

- Vous proposer des solutions d'épargne et d'investissement performantes et adaptées à vos besoins
- Vous accompagner dans vos projets immobiliers avec des conseils personnalisés
- Vous offrir un service client de qualité

Nos valeurs

- Expertise : Notre équipe est composée d'experts passionnés par leur métier
- Innovation : Nous proposons des solutions innovantes et répondant aux besoins de nos clients
- Engagement : Nous sommes engagés à vous accompagner tout au long de vos projets

Nos services

- Accompagnement personnalisé et un suivi dédié par un conseiller expert du groupe
- Accès à une plateforme en ligne pour gérer vos contrats financiers assurance vie et PER
- XXX



4. Chronologie de l'opération



08 // Chronologie de l'opération



RDV

01

Prise d'informations

Réalisation d'une étude patrimoniale et fiscale

Documents d'entrée en relation



RDV

02

Préconisation

Présentation de la solution

Notre valeur ajoutée

Simulation financière

Lettre de mission



RDV

03

Bulletin de souscription PER

Rapport de mission

Remise du dossier complet :
- Pièce d'identité
- RIB
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif d'origine des fonds





Contactez-nous



OFFRE PERIN



PARIS

35, rue de Châteaudun
Paris 75009



NANTES

Immeuble SKYLINE, 22
Mail Pablo Picasso
Nantes 44000



BORDEAUX

Centre Les Grands Hommes
Place des Grands Hommes
Bordeaux 33000



MARSEILLE

165 avenue du Prado
Marseille 13008



EMAIL

contact@capepargne.fr



TELÉPHONE

01 80 98 03 00

Rendez-vous sur notre site

www.capepargne.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

